Recyclage - Formation des membres du CSE – Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)

CSE

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Recyclage - Formation des membres du CSE – Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)

Public Visé

Membres de la délégation du personnel du comité social et économique ayant déjà suivi une formation initiale

Pré Requis

Savoir communiquer en français
Membres de la délégation du personnel du comité social et économique ayant déjà suivi une formation initiale

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Actualiser les connaissances des élus sur leurs missions et les évolutions réglementaires en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
Perfectionner leurs méthodes d'analyse des situations de travail, de détection et d'évaluation des risques professionnels.
Renforcer leur capacité à proposer et suivre des actions concrètes de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie reposant sur une alternance de séquences théoriques, d'exercices d'application, d'études de cas et d'échanges d'expériences avec les stagiaires.
Utilisation de jeux pédagogiques (ANACT). Cette approche consiste à utiliser les ressorts du jeu hors de son contexte originel pour diffuser des messages.
Réalisation de travaux intersessions sur les outils présentés.
Remise d'un support aide-mémoire.
Évaluation des acquis et évaluation qualitative en fin de formation.

Parcours pédagogique

Article R. 2315-9 du Code du travail - Objet de la formation
La formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique mentionnée à l'article L. 2315-18 a pour objet :
1° De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
2° De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
Article R. 2315-11 du Code du travail – Renouvellement de la formation
Le renouvellement de la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique fait l'objet de stages distincts de celui organisé en application de l'article R. 2315-9.

Actualisation des missions et prérogatives du C.S.E en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Évolutions réglementaires et actualisation des obligations du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
Rappel des missions spécifiques du CSE et de la CSSCT,
Les obligations d'information et de consultation en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
Les droits d'alerte et leurs modalités d'exercice,
Le rôle des élus dans le dialogue social et les relations avec la direction,
Les relations avec les acteurs de la prévention : service de prévention et de santé au travail, inspection du travail, CARSAT, etc.

Analyse des pratiques et retour d'expérience des élus
Identification des difficultés rencontrées dans l'exercice du mandat,
Analyse des situations concrètes rencontrées dans les entreprises,
Partage d'expériences et identification des bonnes pratiques,
Les moyens d'action des élus et les leviers pour faire progresser les démarches de prévention,
Les relations avec la direction et les interlocuteurs internes et externes.
Exercice : à partir des expériences des participants, identifier les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs missions et rechercher des pistes d'amélioration.

Les missions d'enquête et d'inspection du C.S.E
Les enquêtes après accident du travail, maladie professionnelle ou incident : quand, pourquoi et comment ?
Méthodologie de recueil des faits et d'analyse des causes,
Les inspections : préparation, observation et formalisation des constats,

Les suites à donner aux enquêtes et inspections,
Les propositions d'actions correctives et préventives.
Exercice : analyse d'un accident du travail à partir d'une situation concrète et identification des facteurs ayant contribué à sa survenue.

Les obligations réglementaires en matière de santé, sécurité et amélioration des conditions de travail
Actualisation des principes généraux de prévention et des principaux textes réglementaires,
Les évolutions réglementaires et leur impact sur les conditions de travail,
Le DUERP : actualisation, mise à jour et suivi des actions de prévention,
Les programmes et plans d'actions de prévention,
Les obligations de l'employeur et la responsabilité en matière de santé et sécurité au travail,
Les accords QVCT et les nouvelles approches,
Les enjeux environnementaux et la RSE.
Focus à travers des jeux pédagogiques sur les évolutions des risques professionnels et les problématiques rencontrées par les participants.

La gestion des risques professionnels
Différencier les dangers et les risques qui en découlent,
Observation et méthodologie d'analyse d'une situation de travail,
Les liens, les mises à jour du DUERP et les actions de prévention,
L'approche par le genre dans les conditions de travail,
Le CSE et la pénibilité : les points de vigilance,
L'approche particulière autour des risques psychosociaux et des troubles musculosquelettiques,
Les risques spécifiques liés au télétravail,
Les risques chimiques, physiques et environnementaux,
La question du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.
Exercice : à partir d'un exemple concret, analyse d'une situation de travail où les participants doivent :
Distinguer le travail prescrit de l'activité réelle et les exigences de la tâche,
Mettre en évidence des éléments factuels,
Identifier les facteurs observables,
Repérer les facteurs organisationnels et les éléments influant sur la situation de travail,
Proposer des pistes d'amélioration et des actions de prévention.

Savoir s'organiser dans l'action et construire une démarche de prévention
Définition des priorités d'action en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
Hiérarchisation des risques et des actions à mettre en œuvre,
Construction et suivi d'un plan d'action,
Préparation des échanges et des propositions à destination de la direction,
Les leviers pour favoriser le dialogue social et faire avancer les actions de prévention.
Exercice : élaboration d'une feuille de route par chaque participant et pour chaque entreprise, regroupant les actions à mettre en œuvre dans le cadre de leurs missions (hiérarchisation à court, moyen et long terme).
Construction d'une argumentation à destination de la Direction.
Évaluation des acquis
Validation des connaissances à travers un questionnaire portant sur les missions du CSE et de la CSSCT,
Évaluation des compétences à partir de situations concrètes et des méthodes abordées pendant la formation.

Qualification Intervenant·e·s

Formatrice Ergonome, habilitée I.P.R.P, spécialisée dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité et appartenant au réseau QVCT Occitanie.
Experte agrée auprès des CSE.

Méthodes et modalités d'évaluation

Test des connaissances acquises et délivrance d'une attestation de fin de formation

Modalités d'accessibilité handicap

Nathalie Ripoll : nathalie@accoformation.com

Durée

21.00 Heures **3** Jours

Effectif

De 1 à 10 Personnes

Contactez-nous !

Sabine ACCO
Présidente SAS
Tél. : 0468250084
Mail : sabine@accoformation.com